

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

Nombre de conseillers : *L'An deux mil onze, le vingt-huit octobre.*

En exercice : **87** *Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Nevers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Didier BOULAUD.*

Présents : 57 *Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 20 octobre 2011.*

Votants : 77

Présents :

ADAM Simon, ALLEMANDOU Sébastien, ANTONOFF Sylvie, ARMINGEAT Marcel, AUBRY Gérard, BENAS Françoise, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BOCH Colette, BOIDEVEZY Thierry, BOULAUD Didier, CENTELLES Patrick, CHARAUDIE Roger, DAUDIER Daniel, DE JESUS Manuel, DESPREZ Joël, DESSAUNY Pascal, DEVILLECHAISE Jean-Pierre, DI COSTANZO Annick, DURET Jean-Louis, FLOQUET Michelle, GOUNOT Serge, GRAILLOT Geneviève, HENRIOT Jean-François, HENRY Gérard, JACQUET Gilles, JOLLIN Michel, JONDEAU Jean-François, LAMBERT JOUANNEAU Isabelle, LECHER Lionel, LEFORESTIER Evelyne, LEFORT Gilles, LEROY Jean-René, LESUEUR Daniel, LIMA Lionel, MAILLOT Dominique, MAITRE Mauricette, MARTIN Alain, MARTINAT Jean-Luc, MICHOT Jean-Louis, MONESTIER Marie-Madeleine, NICOLAS Bernard, OLIVEIRA Carlos, PINAUD Jean-Paul, PLANTARD Claude, POUPON Lyonnell, POURCELLE André, PREFOL Jean-Pierre, RAMEAU Valérie, RICHARD Jacqueline, ROGER Josiane, SANCHEZ Jean-Louis, SCARFOGLIERE Thierry, TARDY Bernard, THOMAS Michèle, TRICHEUX Sandrine, WARNANT Christophe.

Avaient donné pouvoir :

AUGENDRE Maryse à POURCELLE André, BAS Alain à PLANTARD Claude, CANLER Béatrice à OLIVEIRA Carlos, CORDE Patrice à RICHARD Jacqueline, DESABRE Eliane à LAMBERT JOUANNEAU Isabelle, FONTAINE Karyne à CHARAUDIE Roger, GAFFET Caroline à LEROY Jean-René, GIEMZA Jean à PREFOL Jean-Pierre, HALLIER Cyril à PINAUD Jean-Paul, LEBATTEUR Christian à CENTELLES Patrick, MANCION Bernard à BOCH Colette, MARTIN Pascal à DURET Jean-Louis, MEUNIER Anthony à BERGER Fabrice, MIRE Michelle à ROGER Josiane, OMBRET Florence à BOIDEVEZY Thierry, PERCHE Danièle à BENAS Françoise, PIVRY Aline à GOUNOT Serge, REUILLARD Pascal à GRAILLOT Geneviève, SAINTE FARE GARNOT Florent à BOULAUD Didier, SICOT Olivier à HENRY Gérard.

Absents excusés :

BELLANGER Didier, BOUCHARD Daniel, CHAMBENOIS Valéry, CUREYRAS Denis, FORT Jean-Pierre, GAUTIER André, GISSEROT Emmanuel, HERTELOUP Alain, MALOT Jean-Dimas, TRAMOY Jean-Marc.

<p align="center">Projet de Ligne à Grande Vitesse Paris/Orléans/Clermont/Lyon Positionnement des élus communautaires de l'adn sur le choix du tracé</p>
--

Le débat organisé et animé par la Commission Particulière sur le projet LGV POCL du 3 octobre 2011 au 31 janvier 2012 a pour objectif d'informer les 17 millions d'habitants concernés directement par les 4 scénarios élaborés par Réseau Ferré de France et de recevoir les expressions, accords et solutions alternatives qui pourraient permettre au maître d'ouvrage d'améliorer son projet.

C'est à ce titre que le Conseil Communautaire de l'adn tient à exprimer son **avis favorable sans réserve** à la réalisation de cette ligne à grande vitesse qui, au-delà de sa fonction de doublement de la LN1 Paris/Lyon en cours de saturation, offre une **véritable opportunité de desserte structurante** du Grand Centre de la France.

Une infrastructure de transport d'une telle ampleur, quand elle est anticipée et accompagnée par le territoire, est un formidable outil au service de l'image, de l'attractivité et du développement économique local. Mettre à terme Nevers à moins d'une heure de Paris, Lyon et une heure cinq de Roissy (dans les scénarios Ouest, Médian et Est), c'est :

- rapprocher les centres de production des sièges sociaux, des fournisseurs, des clients potentiels, pérenniser et développer les emplois
- faciliter le développement des activités tertiaires supérieures et permettre l'installation et l'enracinement de nouvelles populations de jeunes et de cadres supérieurs
- développer la mobilité des élèves-ingénieurs et des chercheurs, faciliter les collaborations françaises et européennes en recherche et développement et contribuer au rayonnement scientifique et technologique de l'ISAT et du Technopôle de Magny-Cours
- renforcer l'attractivité culturelle et touristique (notamment culturelle) du département.

Les études du maître d'ouvrage RFF portent sur les aspects financiers, socio-économiques, environnementaux, cadencement et temps de parcours des différents scénarios. Une analyse de ces divers paramètres (voir tableau ci-joint) montre à l'évidence que **le scénario Ouest-Sud est le plus éloigné de l'intérêt général** et que sa faisabilité pourrait être remise en question car le plus coûteux et le moins attractif en terme d'usage ; en outre, il ne conduit qu'à une **desserte en cul-de-sac de Nevers et Moulins totalement inacceptable** pour ces deux chefs-lieux de département.

Le scénario Est, quant à lui, bien que l'un des plus courts, présente l'inconvénient majeur, surtout dans sa variante nord, d'offrir une desserte dégradée des régions Centre et Auvergne et par ce fait ne répond pas de façon satisfaisante à sa fonction d'aménagement du Cœur de France ; à ce titre, son acceptation politique et son financement ne seraient pas assurés.

Les deux scénarios intermédiaires que sont **l'Ouest et le Médian présentent des indicateurs techniques satisfaisants**, et doivent pouvoir emporter consensus des territoires concernés.

Ce sont ces deux options de passage que l'adn soutient tout en **retenant prioritairement le Médian** qui offre dans sa **variante Sud (par Roanne)** la meilleure rentabilité, l'un des coûts les plus bas et l'impact environnemental le plus faible.

Ce scénario présente de plus le double avantage :

- de pérenniser la desserte de Cosne-sur-Loire et La-Charité-sur-Loire par le biais d'une interconnexion de la LGV avec la ligne existante par Gien.
- d'offrir un accès direct au TGV en gare existante de Nevers en plus de celui par la gare nouvelle positionnée sur la LGV qui pourrait être créée dans un triangle Mars/Saincaize/Moiry.

Les conseillers communautaires de la communauté d'agglomération de Nevers approuvent à l'unanimité les termes de cette délibération et décident à l'unanimité de transmettre cette contribution écrite à la Commission Particulière du Débat Public

Avis favorable du bureau communautaire réuni le 24 octobre 2011.

Le Président,
Didier BOULAUD



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 31/10/2011
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 31/10/2011